

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O2/277**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 PARC DE LA VOIRIE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Parc de la voirie se situe dans la zone de la Caldaniccia depuis 1978. Son organisation est répartie entre quatre spécialités : l'exploitation, la comptabilité, le laboratoire, ainsi que l'atelier. Les deux dernières compétences disposent aussi d'un site à Sartène.

L'exploitation a principalement en charge la sécurité horizontale sur les axes routiers, la sécurité hivernale ainsi que la pose de glissières. Le laboratoire contrôle par carottage des échantillons de béton, de goudrons... avec des appareils spécialisés. Il est à noter qu'il dispose, comme pour l'atelier, d'un site sur Sartène.

L'atelier a pour fonction d'effectuer des dépannages hors engins, l'entretien ainsi que la maintenance de matériel roulant. Enfin, la partie administrative du budget annexe tient pour sa part une comptabilité analytique qui permet à la fois d'établir un prix précis pour chacun des types d'intervention du Parc de la voirie ainsi que la quote-part d'intervention relative à la Collectivité de Corse (CdC),

Le budget supplémentaire du parc de la voirie s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	36 603,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 36 603,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		36 603,00	36 603,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-280 000,00	-280 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-280 000,00	-280 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-243 397,00	-243 397,00

L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en excédent en 2018 de 36 602,84 € (3 268 890,89 € en recettes pour 3 232 288,05 € en dépenses). La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)	- 8 419,46			
Recettes réelles		147 927,27		0
Dépenses réelles	176 110,65		0	
Total	184 530,11	147 927,27	0	0
Besoin global de financement		36 602,84		

La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 36 602,84 €.

Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement.

II/ Le budget supplémentaire

a) La section d'investissement

Les recettes de la section sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 36 603 €.

b) La section de fonctionnement

Les dépenses enregistrent une restitution de crédits d'un montant de - 500 000 €, au titre des rémunérations, en effet, 16 agents ont été rattachés au Budget Principal de la CdC, lors de la répartition des effectifs.

Par ailleurs, il est demandé d'allouer 220 000 €, un ajustement de crédits supplémentaires est nécessaire pour un montant de 197 000 €, qui se répartissent comme suit :

- 500 € de fournitures non stockables.
- 111 000 € de fournitures de petit équipement chimie.
- 2 500 € d'autres matériels et fournitures.
- 83 000 € pour l'entretien du matériel roulant.

Les 23 000 € de crédits nouveaux, non prévus au Budget Primitif, sont destinés à la maintenance informatique des logiciels du Parc, gérée par la Direction du Digital et des Systèmes d'Information.

A ces montants s'ajoute, un transfert neutre, égal à 5 000 €, d'article à article budgétaire, effectué dans le même chapitre fonctionnel. Le montant total des dépenses de la section s'élève à - 280 000 €.

Ces inscriptions en recettes et dépenses justifient une diminution d'un montant de - 280 000 €, de la quote-part d'intervention de la CdC, pour arriver à un total de - 280 000 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à - 243 797 €.

